

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) :
- Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) :
- Madame Françoise BEY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) :
- Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur :
- Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2019/131 - 00000 - Administration générale
Proposition de protocole transactionnel à conclure entre l'Union Nautique de PLOBSHEIM, la Fédération de Pêche et le Département et d'approbation des termes du projet d'avenant à la convention de concession conclue entre l'UNAP et le Département le 16 décembre 1974

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver le projet de protocole d'accord, ci-joint, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Union Nautique de Plobsheim (UNAP) et la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique fixant un abattement de 27,10 € pour les pêcheurs ne stationnant pas leurs embarcations à la base nautique de Plobsheim et prévoyant que le manque à gagner pour l'UNAP sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin à hauteur de 900 € par an en déduction de la contribution annuelle versée par l'UNAP au Département au titre du contrat de concession conclu le 16 décembre 1974 ;
- décide d'approuver les termes du projet d'avenant, joint en annexe à la présente délibération, à la convention de concession conclue entre l'UNAP et le Département du Bas-Rhin le 16 décembre 1974, prévoyant la déduction de la somme de 900 € du montant de la contribution annuelle versée par l'UNAP au Département du Bas-Rhin au titre de cette convention ;
- autorise son président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126516-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19